

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	27	
Représentés :	5	
Non représentés :	1	Séance du 12 novembre 2024
Votants :	32	L'an deux mille-vingt-quatre et le douze novembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le cinq novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Étaient présents également :		
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjointes au Maire.		
Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Simon SASTRE, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Patrice de CAMARET, Nadège AZZINARI,		
Étaient absents et non représentés : Quentin ROUVIERE,		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

Signature d'une convention de mise à disposition de biens-droit d'accès SPL Territoire 84/ Commune de Monteux

Monsieur Stéphane MICHEL, Maire Adjoint délégué à la Ville en Transition expose que Dans le cadre des travaux de confortement de la Tour Clémentine, travaux effectués par la Commune de Monteux, il est nécessaire que la Société Publique Locale Territoire 84 (SPL T84) mette à disposition de la Commune, ou des différents intervenants qu'elle aura mandatés, plusieurs biens afin d'assurer la sécurité desdits biens. Il est nécessaire de vérifier et de conforter autant que de besoin l'ensemble des constructions riveraines et mitoyennes qui participent à la structure de la Tour ou qui pourraient être impactées par les travaux.

La SPL T84 et la Commune ont donc décidé d'une convention de mise à disposition d'un bien – droit d'accès sur plusieurs biens appartenant à la SPL T84, biens riverains et mitoyens de la Tour Clémentine.

Il est précisé que cette convention s'effectuera à titre gratuit pour une durée temporaire à compter de la signature de ladite convention et expirera au plus tard à la fin de la réception des travaux dont la durée prévisionnelle est de 12 mois à compter de la signature de la convention. En cas de décalage du délai, la Commune devra en informer la SPL T84 avant l'expiration du délai de travaux.

Le Conseil Municipal, Monsieur MICHEL entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention de mise à disposition

Considérant la programmation des travaux de confortement de la Tour Clémentine

Considérant la convention de mise à disposition d'un bien

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Signer la convention d'occupation de biens au profit de la Société Publique Locale Territoire 84

ARRETE que

- En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane MICHEL, en qualité d'Adjoint au Maire délégué à la ville en Transition, sera autorisé à signer tous les actes et documents se rapportant à cette convention.

Acte Exécutoire

Transmis le : 20.12.2024.

Publié le : 20.12.2024

Notifié le :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Christian GROS

A circular official stamp of the Municipality of Monteux is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONTEUX' and a central emblem.

Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

A handwritten signature in black ink.

Secrétaire de séance